en diminution les droits de paix, bien qu'on ait assuré que des raisons de santé avaient seules déterminé ce déplacement du président.

Sheridan prépare un autre mouvement pour empêcher la retraite de Johnston.

Le Congrès confédéré a publié un manifeste tendant à encourager les populations et déclarant que la conquête du Sud est géographiquement impossible. Le manifeste se montre plein de confiance dans le maintien de l'indépendance du Sud.

Trieste, 3 avril.

Le paquebot du Levant apporte des nouvelles de Bombay du 13 mars. On disait dans cette ville que le sultan de Bockara avait promis d'expulser les Russes du Khokand dans le cas où les habitants de ce pays consentiraient à reconnaître l'émir d'Yark-Khan pour leur souverain. Les hatants du Khokand auraient refusé de souscrire à cette condition. Les Russes marchaient contre Urgendsch. L'émir de Bockara les avait autorisés à pénétrer à Yarkhan, Kaschgar et Budukskan pour explorer les mines qui, dit-on, existent dans ces contrées.

Saint-Pétersbourg, 4 avril, soir.

Le *Courrier du Nord*, journal officiel, dément les bruits répandus par quelques journaux, au sujet d'une prétendue peste de Sibérie. La maladie qui a donné lieu à ces bruits, n'est autre que le typhus, mais elle est en décroissance et l'établissement de nouveaux hôpitaux est superflu.

Berlin, 4 avril.

La *Gazette de la Croix* déclare pouvoir assurer, de la façon la plus positive, que la Prusse n'a adressé aucune circulaire aux cours allemandes sur la question du Schleswig-Holstein.

Berlin, 4 avril, soir.

Le traité de commerce, conclu entre l'Autriche et le Zollverein, entrera en vigueur le 1er juillet prochain et durera jusqu'au 31 décembre 1877.

L'article remplaçant le paragraphe 25 du traité de 1853 concernant l'union douanière est ainsi conçu :

« Les parties contractantes se réservant d'entrer en négociations ultérieures pour faciliter le commerce et amener l'assimilation des tarifs et l'union générale allemande, en tant que l'autonomie du Zollverein, dans les questions de tarif douanier, ne sera pas restreinte.

» Ces négociations auront lieu quand une des parties contractantes jugera le moment opportun. »

Le traité n'a pas été ratifié hier, comme on l'avait annoncé. Aucun jour n'est encore fixé pour cette ratification.

Turin, 4 avril, soir.

Chambre des députés. — M. Boggio parle contre le projet de réorganisation et de vente des chemins de fer. Il exprime le regret que le ministère ait posé la question de cabinet.

Le ministre des finances soutient les avantages du projet qu'il déclare ne pouvoir être séparé de son plan financier.

La discussion générale est close.

M. Correnti, rapporteur de la commission, répond aux adversaires du projet.

Madrid, 4 avril.

Le ministre de la guerre a présenté aujourd'hui, à la Chambre des députés, un projet de loi fixant le chiffre de l'armée à 100,000 hommes.

Berlin, 5 avril.

Chambre des députés. — Le ministre de la guerre présente un projet de loi demandant un crédit extraordinaire pour la marine de 19,000,000 de thalers (dont dix à se procurer par voie d'emprunt). Cette somme devrait être dépensée en six ans pour travaux de ports et de construction de navires. Le ministre déclare que la Prusse est résolue à se maintenir en possession du port de Kiel et de l'embouchure de la Jahde et qu'une prompte acquisition de frégates cuirassées rend nécessaire le crédit demandé. Le projet est renvoyé à une commission spéciale.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX.

RÈGLEMENT

POUR LA

FOIRE

Nous, maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

Considérant que la prochaine ouverture de la foire de cette ville nécessite des mesures de précaution, afin d'éviter les accidents,

ARRÊTONS :

Emplacement des marchés pendant la durée de la foire.

Art. 1er. Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront place et rue Notre-Dame.

Art. 2. Ceux d'épiceries et fruits secs, de lingerie, d'étoffes et d'habillements, dans la rue Saint-Georges.

Art. 3. Ceux de chaussures, de ferrailles, etc., de beurre, d'œufs et de volailles, place et rue Notre-Dame.

Art. 4. La circulation est interdite aux voitures de toute espèce, sur la place de l'Eglise et dans la Grande-Rue, les dimanche, lundi et mardi de la première semaine de la foire, et le dimanche suivant.

La même défense est faite aux personnes circulant à cheval.

Art. 5. Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au bureau de police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacles, loges de saltimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du champ de foire et autour des baraques.

Défense est également faite à tous marchand ayant loge ou baraque sur la foire, de faire du feu dans lesdites loges ou baraques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. Il est interdit à tous marchands, donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le champ de foire, de jeter ou déposer sur la voie publique aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner et déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les maisons des particuliers.

Art. 8. Les jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de saltimbanques, salles de spectacles et de jeux, cirques, etc., ne pourront avoir lieu pendant les heures d'office sur la place Saint-Martin, ni le soir après dix heures et demie.

Art. 10. Tous lesdits jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains devront être fermés, au plus tard, à onze heures du soir.

Art. 11. M. le commissaire central de Police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel-de-ville de Roubaix, le 3 avril 1865. EHNOULT-BAYART.

La Cour de cassation a rendu, dans sa dernière audience, un arrêt intéressant en matière électorale. Cet arrêt stipule que les termes de l'article 14 du décret du 2 février 1852, d'après lequel tous les militaires en activité de service doivent être portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ, sont absolus et ne comportent aucune exception. En conséquence, cet article est applicable au général commandant une division ou subdivision militaire.

On étudie en ce moment un projet de loi destiné à organiser le système des chemins de fer locaux. Le nouveau service serait placé sous la direction des préfets et annexé au service de la grande voirie. Les chemins de fer d'intérêt local pourraient être subventionnés par l'Etat et seraient assimilés aux routes départementales.

Nous lisons dans l'*Avenir national* :

« La province est éprouvée en ce moment par des faillites d'une certaine importance. M. Ch. Gorge de Saint Lô, a déposé son bilan. Son passif s'élève à six millions de francs environ. Le comptoir d'escompte de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) a aussi suspendu ses paiements. »

Beaucoup de personnes ont l'habitude de descendre de wagon quand le train est encore en mouvement ; cette imprudence peut parfois occasionner de grands malheurs. En voici un exemple :

Hier soir, une marchande de Tourcoing qui revenait de Tournai, voulut descendre à la gare de Mouscron alors que le train n'était pas complètement arrêté. Cette femme, chargée de paquets, n'eut pas plus tôt quitté le marche-pied qu'elle tomba, et si elle n'eut été secourue à l'instant par un homme d'épuipe, elle périssait sous les roues du wagon encore en mouvement.

Nous regrettons de ne pouvoir citer le nom de l'homme dont la présence d'esprit a sauvé la vie à la pauvre femme, veuve avec six enfants que sa mort eut plongés dans la misère.

Ce matin, pendant qu'on célébrait la messe de huit heures et demie, à la paroisse Notre-Dame, des cris perçants se firent entendre dans la grande nef ; toutes les personnes présentes, ignorant ce qui était arrivé, furent un moment fort inquiètes. Un homme frappé d'épilepsie avait causé cette frayeur ; on l'a reconduit à son domicile après lui avoir donné tous les secours possibles.

La Musique Municipale de Tourcoing donnera, le mardi 18 avril courant, dans le grand salon du *Cercle Commercial*, un grand Concert vocal et instrumental avec le concours de Mlle BEAUCLAIR, professeur de chant à Paris, de MM. DORENLOT, lauréat du Conservatoire de Milan, Jean MICHEELS, clarinettiste, NAUWELAERS, flutiste, lauréats du Conservatoire de Bruxelles, et BRASSART, chanteur comique.

Un ouvrier tisserand de Roubaix, nommé L. Lemoine, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à un an et un jour de prison pour diverses escroqueries commises au préjudice d'habitants de notre ville.

On vient d'arrêter et de mettre à la disposition du parquet, le nommé Hartman, ouvrier belge, travaillant à Roubaix, comme prévenu de vol de déchets au préjudice d'un négociant de notre ville.

Un cultivateur habitant la commune de Linselles, le nommé Jean-Baptiste Delannoy, âge de 30 ans, a été trouvé pendu dans son écurie, samedi dernier.

Ce suicide est attribué à un accès d'aliénation mentale.

Au marché aux grains de Lille d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 22 c. à l'hectolitre.

Nous lisons dans le *Journal d'Amiens* :

Le concours d'animaux de boucherie, ouvert en ce moment dans notre ville, est de beaucoup supérieur au concours du même genre qui a été tenu à Amiens en 1862, et à celui de Lille en 1864. Le nombre des bêtes exposées dépasse 200, et toutes sont remarquables par le choix des races et la supériorité de l'engraissement. Le jury a fonctionné lundi depuis onze heures jusqu'à quatre, et la liste des récompenses n'a pu être arrêtée qu'après un examen très minutieux et des plus difficiles.

Notre département, qui brille surtout dans les grands concours régionaux ou internationaux par le choix de ses animaux reproducteurs, consacre moins de temps et de soins que le Nord et l'Aisne à l'engraissement des bêtes de boucherie ; aussi les plus belles récompenses, pour l'espèce bovine, ont-elles été attribuées aux exposants de cette région voisine qui avaient exhibé des sujets exceptionnels et de toute beauté.

Dans l'espèce ovine, nos agriculteurs ont été plus heureux, et M. L. Fougeron, de Breilly, a remporté le premier prix pour un lot de moutons anglo-mérinos, âgés de onze mois, qui ont excité l'admiration de tous les connaisseurs. Le même agriculteur a obtenu le second prix dans la race porcine pour un magnifique cochon gras.

La Conférence télégraphique internationale présidée par M. Drouyn de Lhuys, a terminé le premier examen du projet de convention préparé par les soins de l'administration française.

D'après les travaux préliminaires accomplis, il y a lieu de penser que les principales améliorations qui seront apportées au système d'échange des correspondances télégraphiques entre les diverses Etats du continent seront :

La suppression du régime des zones et l'adoption d'une taxe uniforme pour chacun des pays de l'Europe ; le franc accepté comme unité monétaire pour les tarifs internationaux ; l'emploi du chiffre secret pour les correspondances ; l'usage de la dépêche recommandée ; enfin, des réductions considérables dans les tarifs internationaux actuellement en vigueur.

Dans la nuit du 10 au 11 avril aura lieu la première éclipse de lune de 1865, en partie visible chez nous.

La lune, qui ce jour-là sera au plein, entrera dans la pénombre à 2 heures 11 minutes du matin, dans l'ombre à 3 heures 55 minutes. Le milieu de l'éclipse aura lieu à 4 heures 47 du matin. A 5 heures 40 minutes, la lune quittera l'ombre, et à 7 heures 24 minutes elle reprendra tout son éclat.

Se couchant dans nos pays à 5 heures 17 minutes, la lune n'aura pas encore quitté tout à fait l'ombre quand le jour commencera à paraître.

Le mois de mars que nous venons de traverser est remarquable par sa basse température ; il faut remonter à l'année 1709 pour trouver des froids comparables à ceux que nous avons supportés dans une pareille saison.

La température moyenne du mois n'a été que de 3° 41, tandis que dans les mois de mars ordinaires cette moyenne est entre 6 et 7° au-dessus de zéro.

La grande quantité de neige qui est tombée sur presque toute la France paraît avoir préservé les récoltes en terre de tout dommage. La végétation est restée sans mouvement, de telle sorte que les agriculteurs se plaignent seulement de n'avoir pu effectuer encore les labours et les ensemencements du printemps et de voir retarder l'époque où ils pourront couper des fourrages nouveaux. Le bétail souffre la faim, d'autant plus que l'année dernière les foins ont été rares.

On attend avec impatience de la chaleur un peu continue.

On sait que le mois d'avril tire son nom du verbe latin *aperire*, parce que c'est dans ce mois que la terre ouvre son sein et se pare de fleurs. Les romains l'avaient consacré à Vénus, et il était représenté chez eux par un homme qui semblait danser au son d'un instrument. Dans Gravelot il est couronné de myrte, vêtu de vert ; auprès de lui se trouve la figure de Cybèle écartant son voile.

Le mois d'avril était le deuxième de l'année de Romulus qui commençait par mars, et il avait trente jours. Plus tard, Numa le réduisit à vingt-neuf et César lui en rendit trente. Les Grecs l'avaient placé sous la protection d'Apollon.

Voici les principaux dictons populaires sur le mois d'avril :

Il n'y a point d'avril sans épis.
En avril nuée,
En mai rosée.

En mai rosée, en mars grésil.
Pluie abondante au mois d'avril :
Le laboureur est content plus
Que ne feraient cinq cents écus.

Bourgeon qui pousse en avril
Met peu de vin au baril.

Tant que dure la rousse lune
Les fruits sont sujets à la fortune.

Il n'est si gentil mois d'avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

Tonnerre en avril
Apprête les barils.

Ne croit pas de l'hiver avoir atteint la fin.
Que la lune d'avril n'ait accompli son plein.

Les ravages causée par le puceron lanigère ont appelé l'attention des agriculteurs et des horticulteurs. Au moment où la végétation va reprendre et se développer, nous croyons être utile à nos lecteurs en leur rappelant le moyen suivant de détruire ces parasites si redoutables pour les arbres qu'ils attaquent. Ce moyen, préconisé par le *Journal de la société d'horticulture*, consiste à employer les aspersions d'eau chargée d'une huile essentielle. Cette eau détruit le duvet dont s'enveloppe le puceron lanigère et laisse à nu l'insecte ou les œufs, que détruisent alors les intempéries de l'air.

L'eau doit contenir ordinairement de 1 à 2 grammes d'essence par litre. En employant l'essence de lavande, dont le kilogramme coûte 10 fr., le litre d'eau préparée revient à 1 ou 2 centimes, et peut servir à asperger 4 à 5 mètres de branchages.

Le mélange peut s'opérer dans une bouteille agitée violemment par des secousses brusques et répétées. L'eau devient laiteuse lorsque le mélange est convenable-

---

Bien établie sur ce petit trône, où elle ne redoutait nulle rivale, la femme du notaire vit avec inquiétude apparaître sur son horizon une Parisienne du grand monde, riche et noble, elle se sentit menacée, et comme les généraux habiles qui vont reconnaître parfois eux-mêmes les forces de l'ennemi, elle voulut voir par ses yeux et apprécier le péril. Elle rêvait déjà des moyens héroïques : « Je ferai, s'il le faut, venir des modes de Paris ! » pensait-elle.

Quand elle se trouva en face d'une femme maigre, pâle, douce, maladive, enveloppée dans une grande robe de soie violette, coiffée d'une petite baigneuse de dentelle tout unie, elle fut rassurée. Cette femme-là, qui laissait au milieu de ses bandeaux noirs deux ou trois cheveux blancs, sans s'inquiéter s'ils attiraient les yeux, cette femme-là ne songeait plus à sa toilette.

Mme de Védelle, de son côté, sans deviner ce qui se passait dans l'esprit de la femme du notaire, faisait avec surprise l'examen de cette belle dame de petite ville.

Mme Lescalle était encore jeune, on la trouvait même encore jolie. Une embonpoint assez évident, en lui ôtant de la distinction, lui avait conservé une fraîcheur rare dans la seconde période de la vie des femmes ; un peu plus de ce bon goût dont elle parlait sans cesse, sans l'avoir jamais rencontré, en eût fait une femme agréable ; ses prétentions maladroites réussissaient à la rendre presque ridicule.

Son désir d'éblouir les habitants du château l'avait fort mal conseillée ce jour-là. Elle portait une robe de chaly vert tendre dont le dessin imitait des branches de corail ; ses manches étaient immenses et désastreusement soutenues à l'intérieur par des ronds de crin baleinés, qui les empêchaient de perdre un pouce de leur ampleur. Un châle imprimé, façon cachemire, un chapeau rose, orné d'une touffe de fleurs assez grosse pour remplir une jardinière, complétaient cette flamboyante toilette.

Du premier coup d'œil les deux femmes se sentirent singulièrement étrangères l'une à l'autre ; un secret instinct les prévenait que rien ne pourrait naître entre elles ; rien, pas même ce lien banal des relations mondaines, qui a besoin pour s'établir de communauté d'habitudes extérieures. Cette impression réciproque jeta de l'embarras dans cette première entrevue ; la conservation eût beaucoup langui sans les questions multipliées de Mme Lescalle. Peu certaine d'avoir souvent l'occasion de revoir la comtesse, et voulant revenir avec une ample moisson de détails sur Paris, Mme Lescalle ne tarissait pas. Tout était mis à contribution : la toilette d'abord, les théâtres, les salons, le monde, et jusqu'à la cuisine, sur laquelle Mme Lescalle, en honnête ménagère qu'elle était au fond, voulait être renseignée. Mme de Védelle ne pouvait suffire à tant de curiosité. Une grande piété et une santé délicate l'avaient toujours tenue éloignée des plaisirs mondains, et sur plusieurs points elle dut confesser son ignorance, ce qui jetait Mme Lescalle dans des étonnements sans fin.

Parmi beaucoup d'autres, la femme du notaire adressa à la comtesse cette singulière question :

« Vous devez être bien étonnée, madame, de voir le soleil ici ?

— Et pourquoi cela, madame ?

— On m'a dit qu'il ne paraît jamais à Paris. Ce doit être bien triste. »

Mme de Védelle ne put s'empêcher de sourire, et eut toutes les peines du monde à rectifier l'opinion de Mme Lescalle sur la haine du soleil pour les Parisiens.

Pour rompre la monotonie de son interrogatoire, la comtesse s'occupa de Rose Lescalle. Jusque-là Rose était restée tout à fait au second plan.

Rose Lescalle n'avait pas partagé les frais d'élégance de sa mère. Sortie depuis peu de jours du couvent des dames Bernardines de Toulon, elle en portait encore l'uniforme, et semblait assez honteuse de sa petite robe de soie bleue passée, de son écharpe de laine blanche et de son chapeau de paille bordé de velours noir. Malgré son air gauche et sa contenance embarrassée, Rose Lescalle était une très-jolie personne.

Elle venait d'avoir seize ans ; sa taille bien prise et assez potelée la faisait reconnaître pour la fille de sa mère, dont elle ne tenait, du reste, que cette ressemblance de constitution. Par une exception assez rare en Provence, elle était blonde ; ses cheveux dorés, fins, lisses et abondants, s'arrondissaient le long de ses joues en deux magnifiques tresses.

Elle avait le regard doux, indécis et limpide des jeunes filles craintives ; ses yeux étaient d'un bleu si foncé que le soir ils paraissaient noirs.

Ses traits mignons et délicats, son nez peut-être un peu trop petit, lui donnaient quelque chose d'enfantin ; on eût dit une ravissante petite fille de deux ou trois ans, coiffée en dame et vue par un verre grossissant. Ce qu'aucune expression ne peut rendre, c'est l'éclat prodigieux de son teint ; son nom de Rose lui avait porté bonheur ; la plus belle rose épanouie ne pouvait être ni plus fraîche ni plus veloutée que ses joues.

Jacques détailla fort bien le portrait de Rose tel que nous venons de le tracer, et sa sympathie passa rapidement de la conversation de la mère au visage de la fille. Il essaya même de nouer l'entretien avec la jolie Provençale ; mais il n'en put obtenir que des *oui* et des *non* réservés, les seuls que se doive permettre avec un homme une jeune fille élevée dans un couvent de province.

« Aimez-vous la campagne, mademoiselle ? demamda la comtesse à Rose.

— Je ne sais pas, madame, je ne l'ai jamais habitée.

— Vous préférez la ville, alors ?

— Je ne connais pas encore la vie de la ville, je ne puis savoir si je l'aimerai.

— Cependant, mademoiselle, dit Jacques en riant de cette naïveté, il faut avoir habité l'une ou l'autre.

— C'est ce qui ne m'est pas encore arrivé, monsieur, reprit Rose ; je sors d'un couvent où j'ai passé six années, et, si vous saviez comme moi ce que c'est qu'un couvent, vous ne l'appelleriez ni la ville ni la campagne.

— Vous avez parfaitement raison, mademoiselle, un couvent est un lieu à part ; on y voit du monde, on y a des arbres ; cela ne donne pourtant pas l'idée d'un salon, encore moins d'un paysage. »

Tout en parcourant la propriété, on arriva près de l'aire à battre le grain ; les mères, qui marchaient en avant, virent Georges à genoux près du petit mur d'appui ; le menton posé sur ses deux mains, il semblait fort occupé à regarder quelque chose à terre.

« Que fais-tu là, cher enfant ? » lui dit la comtesse.

Georges se leva assez interdit, salua Mme Lescalle et ne répondit pas.

« Que regardais-tu donc avec tant d'attention ?

— Peut-être ces deux scarabées qui se battent dans l'herbe, dit Mme Lescalle en plaisantant.

— Oui, madame, répondit Georges, c'est charmant ; voilà plus d'une demi-heure que je les observe. Voyez donc, ma mère, celui-là aux élytres bleues, comme il est beau !

— Mon fils Georges est encore bien enfant, dit Mme de Védelle en souriant tristement et en baisant son fils au front.

— Viens donc avec nous, petit frère, » dit Jacques en passant son bras sous celui de Georges.

Le jeune homme se laissa faire.

Le tiers sembla mettre Rose plus à l'aise : elle se hasarda à admirer tout haut quelques fleurs. Jacques tenta de reprendre la conversation.

« La Pinède doit être une des plus belles propriétés du pays, n'est-ce pas, mademoiselle ?

— Oh ! monsieur, il y a encore la Tour et Font-Saint, qui sont deux terres considérables. La vue y est moins étendue qu'ici ; portant elles sont plus *plaisantes*, car elles sont bien entretenues ; on n'y voit pas, comme ici, la vigne en désordre, accrochée à tous les arbres.

— Cela vous déplaît ? reprit Jacques.

(*La suite au prochain numéro.*)